

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 20/09/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 13;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 13/09/2023 Date d'affichage : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 septembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - C CIVEYRAC– Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE**Ont donné pouvoir** :**Absents excusés** : N CHARREL – P COLMACHE

Yannick COMUNELLO a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire :

3 - Droit de préemption C 2178

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 20 JUILLET 2023 relative à la propriété cadastrée C 2178 appartenant Monsieur GRASSET Jonathan au profit de Monsieur Eric OLIVIER et Madame Aline SATRE,
Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 septembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Yannick COMUNELLO, Secrétaire

